

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 janvier 2016**

OBJET

**06 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DU SERVICE
COMMUN DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (C.E.P.)**

N° 2016-01-06

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze janvier 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 22

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 7

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Michel RINCE
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....22
ayant un pouvoir...7
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2014 portant création d'un service commun « Conseil en Energie Partagé » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 octobre 2015 portant modifications de la convention de service commun Conseil en Energie partagé ;

Vu la délibération n°2014-09-17 du Conseil municipal du 29 septembre 2014,

Considérant qu'afin de mettre en place le Conseil en Energie Partagé, les communes et la communauté de communes d'Erdre et Gesvres ont souhaité créer un service commun permettant de partager une expertise dans le domaine de l'énergie, entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la convention de service commun initial du fait de l'intégration de la communauté de communes et d'une commune supplémentaire dans le dispositif, ainsi que le passage à temps plein de l'agent ;

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160125-2016-01-25-DE06-
DE
Date de télétransmission : 27/01/2016
Date de réception préfecture : 27/01/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- **DE CONFIRMER** la participation de la commune au service commun « Conseil en Energie Partagé » ;
- **D'APPROUVER** les termes modifiés de la convention relative à ce service et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ;
- **DE PROPOSER** M. Frédéric CHAPEAU en tant qu'élu référent, ainsi qu'un agent du service de la direction Aménagement-Urbanisme et Services techniques au Conseil en Energie Partagé.

Pour extrait conforme,

Le 25 janvier 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

